

Troubles de la parentalité : comment travailler au service de l'enfant en soutenant les parents fragilisés ?

Paris, les 7 et 8 mars 2022
Yves STEVENS



Cette formation s'adresse aux professionnels amenés à travailler avec des parents adoptant à l'encontre de leurs enfants des comportements inadéquats. Ces comportements peuvent altérer le développement des enfants et occasionner des souffrances importantes chez ceux-ci.

La formation s'articule autour de deux axes. Le premier est celui de la compréhension des mécanismes en jeu dans l'altération des capacités parentales : l'enfant dans l'adulte, le couple conjugal, le couple parental, la relation parent-enfant. Le second axe, qui est celui de l'intervention, proposera différents moyens pour construire une alliance entre adultes, dans l'intérêt de l'enfant.

CONTENU

- Introduction : qu'est-ce qui légitime l'intervention des professionnels de l'aide à l'enfance auprès des parents ?
- Les troubles de la parentalité
 - > Description
 - > Modèles explicatifs
- L'évaluation des signes de malaise chez l'enfant
- L'évaluation des capacités parentales
- Le triangle parents-enfant-professionnels : vers la construction d'une relation qui déstigmatise sans pour autant banaliser.

OBJECTIFS

Arriver à mettre en relation les problèmes manifestés par l'enfant et les difficultés rencontrées par ses parents, tout en évitant la stigmatisation de l'un et la disqualification des autres.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés théoriques, illustrations cliniques, exercices individuels et en sous-groupe.

PUBLIC CIBLE

Professionnels de la relation d'aide et de soin aux enfants en difficulté (éducateurs, psychologues, psychothérapeutes, etc.)

FORMATEUR

Yves STEVENS est psychologue, thérapeute familial, formateur, ayant une longue pratique du secteur de l'Aide à la Jeunesse et de la santé mentale. Il a participé à la création de Kaléidos, équipe spécialisée dans la prise en charge des problématiques d'abus sexuels intra familiales et à la création d'une équipe spécialisée dans la prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Actuellement, il partage son temps de travail entre un service de pédopsychiatrie accueillant des adolescents en grande souffrance et Parole d'enfants dans une fonction de formateur-superviseur.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : Paris

Dates : → lundi 7 mars 2022

→ mardi 8 mars 2022

Horaires : de 09h30 à 17h

Frais d'inscription :

→ Individuelle : 275 € (300 CHF)

→ Par convention en France : 380 €

(formation continue)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, merci de remplir impérativement un bulletin d'inscription :

> Par internet via notre site www.parole.be ;

> Ou en utilisant le bulletin ci-dessous et en nous le renvoyant soir par mail (info@parole.be), soit par courrier postal.

Nom : Prénom :

ADRESSE PRIVÉE

Rue : N° :

Ville : Code postal :

Pays : Tél :

E-mail :

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Rue : N° :

Ville : Code postal :

Pays : Tél :

E-mail :

PAIEMENT

- J'effectue un virement européen de €
sur le compte IBAN : BE37 7755 9056 5828 BIC : GKCCBEBB (Belgique, France, Luxembourg...)
- Mon organisme envoie une attestation de prise en charge et règle par mandat administratif
n° d'agrément : 93840400584 (inscription par convention en France)
- J'effectue un virement de €
sur le compte IBAN : FR80 3000 2005 6100 0045 1265 R 84 (France)
- J'envoie un chèque de € à l'ordre de "Parole d'Enfants" (France)
- J'effectue un virement de CHF
sur le compte CCP de Parole d'Enfants n°40-688752-4 à Bern – IBAN CH58 0900 0000 4068 8752 4 BIC : POFICHBEXX (Suisse)

DATE ET SIGNATURE

Le/...../20.....

FACTURE

- Je désire recevoir une facture établie au nom de à mon adresse privée professionnelle

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nous attirons votre attention sur le fait que votre réservation ne sera effective qu'à la **réception de votre paiement** ou d'une attestation de prise en charge signée par votre employeur.

Les places seront attribuées dans la limite des places disponibles, dans l'ordre chronologique d'arrivée des versements.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour faire une réservation provisoire dans l'attente de la réponse de votre employeur.

EN CAS D'ANNULATION

Les **annulations de votre part dans le cadre des inscriptions individuelles** ne font pas l'objet de remboursement.

Lorsqu'il y a une liste d'attente pour un groupe dont le nombre de participants est limité, nous vous proposons un arrangement à l'amiable avec remboursement (25€ de frais) s'il nous est possible de vous remplacer.

Nous nous réservons le droit d'annuler la formation si un nombre minimal de participants n'est pas atteint. Dans ce cas, le remboursement est intégral.